Déroulé de la formation

Bienvenue chez **MR PERMIS**,

Nous vous remercions de nous avoir choisis pour votre formation au permis B.
Catégorie de véhicule : mention B – poids total autorisé en charge (PTAC) maximum : **3,5 tonnes**.

Nous mettons l'humain et la pédagogie au cœur de l'apprentissage.
Afin de garantir un accompagnement optimal, nous vous invitons à prendre connaissance du déroulement détaillé de votre formation.

I – Inscription

La constitution de votre dossier nécessite la fourniture de l'ensemble des documents obligatoires communiqués lors de votre demande de renseignements.

Toute inscription comprend obligatoirement une évaluation de départ qui peut être réalisée sur ordinateur.
La signature du contrat de formation vaut engagement de votre part jusqu'à la fin de votre parcours de formation.

Le règlement des formations pratiques peut être effectué en jusqu'à **3 échéances sans frais**, sur une **durée maximale de 3 mois**, selon la durée de la formation choisie, avec un premier versement exigé avant le début de la formation.

⚠ Aucune formation ne pourra débuter sans versement d'un acompte.

II – Formation pratique : leçons de conduite

Après l'obtention du code de la route, vous accéderez à la phase pratique de votre formation.

Les leçons de conduite sont organisées en séances d'**1h ou de 2h**, selon vos besoins et votre progression.
1 heure de conduite correspond à **50 minutes de conduite effective** et **5 minutes de bilan pédagogique**.
2 heures de conduite correspondent à **1h45 de conduite effective**, incluant un bilan pédagogique et une pause si nécessaire.

Le rythme de formation est le suivant :

- **Formation classique :** 1 à 2 cours par semaine
- **Formation accélérée :** 2 à 4 cours par semaine

Il est fortement recommandé d'anticiper votre planning afin d'assurer une progression régulière, notamment en cas de disponibilités limitées.

Des ajustements de planning peuvent toutefois intervenir pour des raisons indépendantes de notre volonté (problèmes mécaniques, examens supplémentaires, absence exceptionnelle d'un enseignant…).

❗ **Organisation et annulations**
Toute annulation ou modification de leçon doit impérativement être signalée **au minimum 48 heures ouvrés à l'avance** (hors week-ends et jours fériés). Pour rappel, le bureau est ouvert **du mardi au samedi matin**).
À défaut, la leçon sera considérée comme due.

Toute leçon supplémentaire effectuée au-delà du forfait devra être réglée chaque semaine et avant la programmation des prochaines leçons.

Votre livret d'apprentissage sera accessible via l'application KOPILOTE, à télécharger dès votre première leçon. Vos identifiants de connexion vous seront transmis par e-mail.

Votre formation repose sur l'acquisition de **4 compétences fondamentales** en conduite, dont la validation est indispensable pour accéder à l'examen.

Une fois ces compétences validées, vous réaliserez **entre un et trois examens blancs**.
En cas de résultats insuffisants, des leçons supplémentaires pourront être recommandées par votre enseignant.

Aucun élève ne sera présenté à l'examen tant que le niveau requis n'aura pas été validé par l'équipe pédagogique.

L'attribution des dates d'examen relève exclusivement du responsable pédagogique. Aucune négociation ne pourra être effectuée auprès du secrétariat.

III – Examen pratique

Notre objectif commun est l'obtention de votre permis de conduire.

Après validation des examens blancs et après avoir effectué les leçons de préparation d'examen, vous serez présenté à l'examen pratique, principalement sur les centres de **Clamart** ou **Antony**.

Une préparation spécifique à l'examen est obligatoire :
- Minimum **2 heures de conduite par semaine** jusqu'à la date d'examen
- Un **cours obligatoire de 2 heures**, dédié aux questions orales de l'examen, au tarif de deux leçons de conduite.

L'accompagnement à l'examen est facturé au tarif d'une leçon de conduite manuelle ou automatique.

⚠ Aucune présentation à l'examen ne sera possible si la totalité du solde n'est pas réglée **au moins 10 jours avant la date prévue**.

Le résultat de l'examen vous sera communiqué le lendemain de votre passage.

En cas d'échec, une nouvelle présentation pourra être envisagée dans un délai maximum de **6 mois**.

IV – Restitution du dossier

En cas de déménagement ou d'arrêt volontaire de la formation, la restitution de votre dossier s'effectuera sans frais supplémentaires, après signature d'une lettre de fin de formation au sein de l'établissement MR PERMIS.

Signature de l'élève

Signature et cachet de l'établissement

Signature du représentant légal (si élève mineur)